

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 218

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Maillane - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 avec la commune de Maillane pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 1.856.459 €HT pour une subvention totale de 1.485.167 €

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 426.240 € pour un programme de travaux de 532.800 € HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015.

La seconde tranche du programme 2016 a fait l'objet d'une subvention de 800.000 € pour un programme de travaux de 1.000.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 21 octobre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le projet envisagé par la commune de Maillane dans le cadre de la tranche 2017 de son contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2017.

- REHABILITATION DU COURS JEANNE D'ARC

Le cours Jeanne d'Arc constitue l'une des deux artères principales du territoire de la commune de Maillane.

Cette artère fait office de boulevard périphérique car elle dessert le centre du village. La dégradation de la chaussée provoque de nombreuses casses qui nécessitent des réparations ponctuelles. Par ailleurs, les réseaux d'eaux et d'assainissement n'ont pas été refaits depuis plusieurs décennies.

Compte tenu de cette situation, la commune a démarré en juin 2016 les travaux de réfection de cette voie afin d'améliorer la circulation de ses usagers.

Il s'agit principalement de rénover les réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable, télécoms, EDF et d'éclairage public.

Le coût de cette opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.323.659 € HT, dont 323.659 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.058.927 € dont 258.927 € pour la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 du contrat 2015/2017 s'élève à 323.659 €HT, réparti comme suit :

- Réhabilitation cours J. d'Arc323.659 €HT

TOTAL.....323.659 €HT

La participation du Département pourrait être fixée à 258.927 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

L'échéancier actualisé est le suivant :

2015 : 532.800 €HT
2016 : 1.000.000 €HT
2017 : 323.659 €HT

TOTAL 1.856.459 €HT

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.485.167 € imputée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Maillane, en application de la délibération n° 95 du 27 février 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Maillane une subvention de 258.927 € pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2017 dont la dépense s'élève à 323.659 €HT, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Maillane, la convention de partenariat avenant n° 2 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action, déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

